Au nom de M. Paul Lafargue, Me Millerand s'oppose à la jonction demandée par le ministère public. On veut dit-il, faire juger par le jury « un procès politique, un procès de tendances. »

Le défenseur désire n'être aujourd'hui qu'un avocat laissant de côté ses doctrines politiques; mais si on l'oblige à plaider toute l'affaire de Fourmies, il ne reculera pas devant cette tâche, il mettra toutes les responsabilités en lumière.

La Cour se retire pour délibérer sur l'incident.

Au bout d'un long quart d'heure, elle rentre en séance.

L'arrêt

Déclare que les accusés ont agi de concert à Fourmies et, en conséquence, vu la connexité, joint les procédures pour être statué par un seul verdict.

Il est procédé au tirage d'un jury unique.

Me Millerand se lève et dit : « Les prévenus ont une telle confiance dans leur cause qu'ils n'useront pas de leur droit de récusation. » M. le procureur général fait de même connaître qu'aucun juré ne sera récusé par lui.

Après la lecture de l'acte d'accusation et de la citation ci-dessus reproduites, les témoins sont appelés et conduits dans une chambre d'où ils ne sortiront que pour déposer. Ils sont une soixantaine.

On remet ensuite à MM. les jurés des plans de Fourmies.

Me Tardif demande que M. Lafargue soit interrogé avant Culine.

Interrogatoire de M. Lafargue

M. le président cite successivement au prévenu les divers propos qui lui sont reprochés.

Le docteur Lafargue répond en souriant, avec une voix peu forte. Il s'anime cependant parfois. Ses explications ne sont peut être pas d'une extrême clarté. Elles abordent mille sujets à la fois. Mais elles ne manquent pas d'une certaine habileté ; elles font assez perdre de vue les phrases incriminées.

L'inculpé se livre à des lectures d'écrits socialistes.

Il déclare que les paysans étaient mieux traités qu'aujourd'hui par l'ancien régime et les lois de l'Eglise. Le clergé prit souvent autrefois la défense de la classe travailleuse.

Le prévenu attaque les financiers :« Voilà les ennemis des socialistes ! Voyez ce qui s'est passé pour le canal de Panama ! »

A propos de l'aide prêtée par les financiers à l'Italie et à son budget, M. Lafargue s'anime. M. le Président l'interrompt, en lui faisant remarquer que le jury n'est pas réuni pour entendre une conférence.

Le docteur Lafargue nie avoir pu dire des patrons : « On les tue. » La théorie socialiste est absolument contraire aux meurtre. Elle est en opposition avec celle des anarchistes.

Quant à l'expression « poudre insecticide pour les patrons », elle aurait été inventée, selon l'inculpé, par quelque journaliste.

En somme, M. Lafargue développe ses idées et ses rêves, au point de vue économique et militaire. Il est question du parlement allemand, du chancelier de Caprivi, du général belge Vandersmissen etc., etc.

Le prévenu lit un passage de l'Encyclique sur la condition des ouvriers. Le Pape, dit-il, y parle très sagement.

Interrogatoire de Culine

La parole de Culine est plus forte, plus accentuée, plus nette. On sent que ce dernier est un homme ardent tandis que M. Lafargue paraît être surtout un théoricien.

Culine reconnaît avoir un jour déclaré que malheureusement, le drapeau tricolore a souvent été trempé dans le sang du peuple.

Il explique ensuite ce qui s'est passé le 1er mai. Il recommandait, dit-il, « le calme et la raison » on ne l'a pas écouté.

Les cris: « Il nous faut les prisonniers ! » ont éclaté. Il a répondu à ces cris : « Je n'oublie pas les prisonniers. Ce serait lâche de ne pas songer à eux. »

Mais il voulait seulement que des délégués réclamassent leur mise en liberté. Il était convaincu que plus on crierait, moins on obtiendrait que les personnes arrêtées fussent relâchées.

Il ne pouvait plus, quant à lui, s'occuper des délégations, car on l'avait mis dehors à la mairie. Son seul désir aurait été que les réjouissances publiques du 1er mai puissent avoir lieu, au moins en partie.

Culine avoue avoir lui-même préparé le drapeau de Giloteau et l'avoir cravaté d'un crêpe.

Son interrogatoire se termine à 2 heures et l'audience est suspendue.

Témoins à la charge de Culine

Leur audition commence à trois heures moins un quart.

Les dépositions se succèdent fastidieuses, sans bien grand intérêt, ne faisant guère la lumière sur les malheureux événements de Fourmies. Cette lumière la veut-on ? Jusqu'à présent, les débats ne semblent pas dégager suffisamment les responsabilités.

I. M. Ruche, commissaire de police de la localité, rappelle les conférences qui ont précédé le 1er mai. Dans l'une de ces réunions, Culine fit sa biographie ; il indiqua dans quelles circonstances il fut amené à déserter.

Interrogé sur ce point, il prétend qu'il a déserté après avoir été frappé par un officier. « Du reste, ajoute-t-il, je suis couvert, par une amnistie. »

II. Il est né à Sedan, en 1849. Le commissaire de police de cette ville prétend qu'il s'y occupait déjà de politique.

III. Alfred Journiaux, rattacheur, nous dit que Culine est allé trouver le commissaire de Fourmies, pour savoir si l'on se proposait de délivrer les prisonniers. Le fonctionnaire aurait déclaré qu'on les relâcherait à midi. L'accusé serait revenu annoncer cette nouvelle à la foule.

M. le président fait remarquer que Culine a lui même reconnu qu'aucune promesse de ce genre ne lui avait été faite.

IV. Aux environs de 5 heures, il a demandé un drapeau chez Hermance Gonthier, veuve Lagnon, cabaretière. Celle-ci a refusé.

Il s'est alors dirigé, avec la bande qui l'accompagnait, vers l'estaminet d'Anna Thiébaut, veuve Berly. Irma Poncet, lui a donné un drapeau qu'il a garni d'un crêpe.

Çà et là, on trouverait ainsi, dans les témoignages, quelques détails qui mériteraient d'être relevés. Mais il est incontestable que les dépositions auxquelles on attache le plus d'importance, sont celles de la gendarmerie et des officiers du 145e de ligne.

Dépositions des gendarmes

Le lieutenant Alexandre Julien d'Avesnes, le maréchal-des-logis Amédée Guyon de Le Quesnoy, le brigadier Ghéniaux de Bavay, et les gendarmes César Panain et Irénée Laporte de Bavay et de Le Quesnoy déposent d'abord des faits qui se sont passés le matin aux environs de la *Sans-Pareille*.

Le maréchal des logis Désiré Leriche, de Solre-le-Château, appelé par dépêche à Fourmies, dans l'après-midi, fait aussi connaître ce qu'il sait.

Il aurait entendu Culine dire à propos de prisonniers: « Il faut les délivrer. Vous êtes des lâches, si vous les laissez partir ! »

La foule aurait répondu : « C'est nos frères, nos hommes et du sang qu'il nous faut ! »

Une grêle de pierres tomba sur les gendarmes. Le maréchal des logis eut plusieurs côtes cassées.

— Tous les témoins, officiers, sous-officiers de gendarmerie et gendarmes se retirent, un moment, après la première partie de leurs dépositions, dans la Chambre du conseil de la Cour où ils sont à la fois isolés de l'audience et des autres témoins.

Ultérieurement ils sont entendus de nouveau ; ils le sont sur les derniers événements de la journée.

Quand on arrive à ces événements, Me Tardif pose à M. le commissaire de Fourmies, sur l'attitude du maire et celle de M. le sous-préfet d'Avesnes, quelques questions embarrassantes. Où était le sous-préfet? Quels étaient les ordres donnés?

M. le procureur général croit devoir intervenir, mais Me Tardif exprime ses regrets de la façon dont la procédure a élucidé (?) ces différents points.

A son tour, Me Millerand pose au lieutenant de gendarmerie Julien les questions suivantes :

D. Quand on a tiré, où étaient les gendarmes ? R. Derrière les soldats de la ligne.

D. Entre le moment où ils s'y sont placés et celui où l'on a tiré, combien de temps s'est-il écoulé ? — R. Une ou deux minutes.

Dépositions des officiers de ligne

I. Le commandant François Chapuis, du 145e, actuellement à Montmédy, déclare qu'un groupe nombreux s'avança vers les soldats. Il ordonna à quelques-uns de ses hommes de marcher en avant. Les manifestants reculèrent ; mais les fantassins devaient forcément reprendre, vu la situation des lieux, leur place primitive.

Une colonne d'emeutiers, ayant des bâtons et un drapeau, les attaqua. Le commandant essaya vainement de l'engager à se retirer. En vain réitéra-t-il ses avertissements.

L'attaque devenait de plus en plus violente. Des soldats étaient blessés. Leur sang coulait. Ils s'affaissaient. Un lieutenant fut frappé avec un bâton et entraîné. On se jetait sur un militaire pour le désarmer.

Le chef de bataillon ordonna de tirer en l'air. Ses actes, comme ses paroles, restèrent sans effet.

Les soldats commençaient déjà à lever les crosses de leurs fusils, pour se protéger avec elles. Il n'y avait pas un instant à perdre. Il fallait empêcher que la troupe ne fût désarmée.

« Les règlements militaires, l'honneur, la responsabilité qui se trouvait engagée, m'ont amené, dit le commandant Chapuis, à la triste nécessité de faire tirer, pour éviter la honte de capituler devant l'émeute.

» Mes soldats étaient provoqués. Ils avaient essuyé toutes les menaces et cependant ils étaient restés silencieux, continuant à obéir à la discipline militaire. Je tiens à leur rendre cet hommage. » (Applaudissements dans l'auditoire).

Mes Tardif et Millerand posent diverses questions.

D. Avez-vous vu M. le sous-préfet ou M. le maire sur la place? R. Nous sommes seulement arrivés dans l'après midi.

Nos idées étaient celles de la modération à apporter dans l'exécution de notre devoir ; mais il nous a été impossible d'agir autrement que nous l'avons fait.

D. Au moment où les coups de feu ont éclaté, les fonctionnaires étaient-ils derrière vous ? — Que sais-je ? J'étais alors si préoccupé. J'avais une si grande responsabilité.

J'ai bien essayé de faire prendre de *l'air* à mes hommes. Les manifestants reculaient ; mais les soldats étaient obligés de reprendre leur place.

D. Des gendarmes sont venus se placer derrière l'infanterie. Pourquoi ne s'être pas entendu avec leur chef ?

R. Avec neuf gendarmes, il était impossible de rien faire et la situation était pressante. Mes hommes étaient sur le point d'être désarmés. S'ils l'eussent été, que serait-il arrivé ?

D. Ne pouvait-on pas tenter une sorte de charge à la baïonnette? — R. C'était impossible. Encore une fois, mes soldats eussent été désarmés, enveloppés, et peut-être, pour les délivrer, se serait-il alors produit un malheur plus grand encore.

Me Millerand fait observer que, non loin, d'autres troupes étaient massées. Pourquoi, demande-t-il au commissaire de police, n'avez-vous pas songé à avertir de ce qui se passait, le commandant de cette troupe? — R. Je n'ai pas cru avoir le droit d'intervenir.

II. On entend ensuite le lieutenant Paul Colsener qui fut enlevé et frappé par les manifestants.

M. le Président cherche à élucider le point de savoir si ceux-ci n'essayaient pas de faire tomber les soldats, en les prenant par les jambes.

Le lieutenant déclare qu'il a été dégagé par un sous-officier du 84e de ligne.

D. de Me Millerand. — A quelle distance était donc le 84e de ligne ? — R Le sergent se trouvait avec nous, séparé de son corps.

Témoins à la décharge de Culine

Ces témoins viennent, pour la plupart, déclarer que Culine, tant le 1er mai qu'en général dans les réunions publiques, préconisait le calme.

Certains déclarent qu'il a recommandé, en outre, de crier : « Vive l'armée ! »

Il s'occupait des réjouissances dont le 1er mai aurait dû être l'occasion. Il préparait un transparent pour sa fenêtre.

Quand il apprit la collision sanglante, il en aurait été, d'après divers témoins, très ému. L'un dit qu'il pleurait et oublia de boire le verre qui lui était offert.

Le maire de Sedan et deux autres personnes de cette ville et d'Attigny font l'éloge de l'accusé.

A Sedan, Culine fut élu vice-président du conseil des prud'hommes et le conseil, par une délibération, lui exprima le regret de son départ. Il appartient à une famille honorable.

Il songeait seulement à la création de chambres syndicales. A Attigny même, d'après un témoin, il ne s'occupait guère de politique.

M. Delattre, du *Courrier de Fourmies*, qui avait été cité n'a pu déposer. La loi s'opposait à son témoignage, car il était resté dans la salle d'audience, au lieu de se retirer avec les autres témoins.

Renvoi à demain

A 7 heures, l'affaire a été renvoyée à demain dimanche 11 heures.

Une seconde audience sera consacrée à l'important procès, aux dépositions relatives à M. Lafargue, puis aux plaidoiries.

NORD

Hazebrouck. — M. Edouard Versine, percepteur d'Hazebrouck, a été pris subitement, hier, vers quatre heures et demie du soir, d'un vomissement de sang sur la voie publique, et est mort pendant qu'on le ramenait à son domicile.

Dunkerque. — Un vapeur qui doit arriver le 9 de Buenos-Ayres, à a bord le cadavre d'un homme natif de Tourcoing.

BELGIQUE

Mouscron. — *Nominations ecclésiastiques.* — Mgr l'évêque de Bruges vient de nommer curé au Mont-à-Leux, M. l'abbé Lepoutre, vicaire à Mouscron. M. Lepoutre est remplacé par M. l'abbé Vervaeke, vicaire de Reckem. Est nommé vicaire à Reckem, M. l'abbé Delpatte, ancien surveillant au collège d'Ostende. M. l'abbé Capoen, est remplacé par M. l'abbé Bauwens, ancien coadjuteur du curé de Zerkeghem et ancien professeur du collège de Mouscron.

L'installation de M. le curé Capoen à Zerkeghem aura lieu le mercredi 8 juillet et celle de M. le curé de Hulster, le mercredi 15 juillet.

Mouscron. — Voici le programme du concert qui sera donné, aujourd'hui, dimanche, à sept heures, par l'*Harmonie Royale*, avec le concours de la *Fanfare du Petit Château*, de Tourcoing :

Ouverture par l'Harmonie Royale.

Première partie : 1. *En Avant !* marche, Gang't ; 2. *Cavalerie légère*, ouverture, Suppé; 3. *Une fête à Buda-Pesth*, (cortège aux flambeaux), C. Lecail ; 4. *Les Trois Suisses*, polka, Bonne chope.

Deuxième partie : 1. *Marche Espagnole*, L. Montagne; 2. *Les Faucheurs*, ouverture, Baudonck; 3. Grande fantaisie sur *l'Africaine*, Meyerbeer; 4. *Le Postillon*, galop, Faust.

Prix d'entrée pour les personnes étrangères à la société un franc.

L'Harmonie royale ira au devant de la Fanfare du Petit-Château qui arrivera par le train entrant en gare à 5 heures.

A *minuit*, et non à onze heures, il y aura un train supplémentaire pour la France

Un vol de 60.000 francs de bijoux a été commis hier, à Bruxelles, au préjudice de M. Scheermaecker, rue de Tourcoing.

Les voleurs étaient trois ; hier, l'un d'eux, un jeune homme, vint prier les époux Scheermaecker d'apporter des bijoux à vue chez son beau-père qui était malade.

M. Scheermaecker et sa femme se rendirent au domicile indiqué, rue du Trône, 15 : on les fit attendre dans une antichambre; quand ils furent las d'attendre et qu'ils cherchèrent leurs clients dans la maison, ils trouvèrent celle-ci entièrement vide. Nos individus s'en étaient allés, emportant les soixante mille francs de bijoux apportés par les bijoutiers.

On sait que les voleurs se sont embarqués à la gare du Nord.

Vol de 16.000 francs. — Une personne de Tirlemont, Mme V..., qui se trouvait avant-hier soir à la gare du Nord, a été allégée d'un portefeuille contenant 16,000 francs en billets de banque.

IMPOSANTE MANIFESTATION RELIGIEUSE

A MONTMARTRE LE 28 JUIN

Paris industriel et commercial vient d'écrire dans les annales religieuses de la Basilique du Sacré Cœur, une page à jamais mémorable. Quand je dis Paris c'est aussi toute la France, car elle y avait des représentants de tous ses départements. Près de quatre mille hommes remplissaient les vastes nefs de ce magnifique monument. C'est M. Harmel, ce chrétien intrépide, ce patron si dévoué à la régénération de la classe ouvrière qui présidait, à l'ombre de ce riche drapeau qu'avait béni, l'année dernière, Son Em. Mgr Richard.

L'office a été célébré avec solennité par le Cardinal-Archevêque de Reims. La musique instrumentale des enfants des Frères nous a fait entendre les plus beaux morceaux de son répertoire. Puis on a exécuté le *Credo* de Dumont, cet inspiré du chant liturgique. Ce plain-chant est véritablement supérieur à toute musique. Rien ne saurait donner une juste idée des accents de cette profession de foi sortant de ces mille poitrines avec la mâle énergie de la conviction la plus ardente et la plus intime.

La communion a été distribuée, pendant plus d'une demi-heure, par Son Eminence et le R. P. Voirin, supérieur des Oblats.

C'est alors que de la tribune de l'orgue retentirent les mélodies les plus suaves et les plus délicieuses surtout le cantique admirable de Gounod, *Le ciel a visité la terre*.

La messe achevée, leurs Em. Messeigneurs Richard et Langénieux, et les évêques de Vannes et de Carcassonne se rendent au banc-d'œuvre pour entendre la prédication du R. P. Truck, jésuite.

La parole vive, ardente, vibrante de foi et de patriotisme du digne fils de saint Ignace, sa diction claire et accentuée, le relief qu'il a su donner à sa pensée, ses tableaux pleins de charme et de vérité, ses appels chaleureux aux meilleurs amis du peuple, ont captivé toutes les intelligences et fait vibrer tous les cœurs.

Je n'essaierai pas d'analyser des fragments de cette attrayante et si judicieuse allocution, car elle mériterait d'être citée en entier.

Elle a su inspirer de sérieuses réflexions et déterminer de nouveaux dévouements.

Pendant le salut de clôture a eu lieu la consécration. Il fallait entendre la voix vibrante d'émotion de M. Harmel, accentuant avec une âme de feu chaque mot, et toute l'assemblée agenouillée devant le T. S. Sacrement redire en même temps que lui pour tous et chacun à la fois cet acte mémorable que je place sous vos yeux:

« Cœur sacré de Jésus, — la France n'a jamais oublié les promesses que vous lui avez faites. — C'est pour en solliciter l'accomplissement — que nous nous prosternons dans la basilique du Vœu national, — vous offrant nos réparations et nos hommages.

» Pardon pour le mépris de vos droits souverains sur les sociétés comme sur les individus. — Nous répudions de toutes nos forces l'apostasie sociale devenue presque universelle — et nous proclamons que nous voulons user de tous nos droits — pour rétablir votre règne dans nos familles, — dans nos mœurs — et dans notre vie nationale.

» Pardon pour le mal que nous avons commis ou laissé commettre — en oubliant la charge d'âmes qui nous incombe.

» Aujourd'hui, — nous vous consacrons — avec toute l'énergie de notre volonté, — nos personnes, — nos familles, — nos employés, nos ouvriers, — nos ateliers.

» Nous vous consacrons aussi la France tout entière — dans la mesure où nous le pouvons. — Que notre pénitence et notre amour nous obtiennent votre miséricorde.

Cœur sacré de Jésus, — ayez pitié de nous.
Cœur sacré de Jésus, — sauvez la France. »

Après la bénédiction on se réunit très nombreux dans des agapes fraternelles, à l'abri de Saint-Joseph, où M. Harmel, l'organisateur de cette improvisation religieuse fit entendre une de ces démonstrations qui jaillissent spontanément de son cœur d'apôtre et savent si bien réveiller et entraîner les volontés au service de Dieu et du prochain.

Le ciel était radieux et on se plut à jouir de ce panorama vraiment enchanteur de l'incomparable capitale. Paris, la Seine et les coteaux qu'elle arrose se déroulent à vos pieds. On embrasse d'un seul coup d'œil l'immensité ; on en compte comme autant de géants les monuments autour desquels se pressent des maisons entassées comme les alvéoles d'une ruche dont les bourdonnements confus de sa population montent jusqu'à votre oreille.

Enfin on quitte à regret ces sommets où tout parle aux yeux et au cœur.

Il est certain que Montmartre devient de plus en plus l'édification du présent et l'espérance de l'avenir. Aussi m'écrierai-je, en terminant, à ce Cœur qui attire de plus en plus à lui :

N'es tu pas l'espoir de la France
Tu nous combles de tes bienfaits
A toi notre reconnaissance,
A toi nos cœurs... et pour jamais
Achève, ô père, ton ouvrage,
Rassemble ici tous les cœurs
Nous y reviendrons d'âge en âge
Chanter ton nom et tes faveurs.

J. TODEVIN.

LA PHOTOGRAPHIE DES COULEURS

Le problème de la photographie des couleurs vient d'être résolu en principe par M. Lippmann qui l'a fait connaître dans l'une des dernières séances de l'Académie des sciences.

Depuis l'invention de Daguerre et de Niepce, la photographie a fait beaucoup de progrès, mais elle laissait toujours un *desideratum* infranchissable, la reproduction des couleurs des objets, contre lequel étaient venus échouer les efforts d'un grand nombre de savants et d'inventeurs, parmi lesquels nous mentionnerons seulement John Herschell, Edmond Becquerel, qui vient de mourir, A. Poitevin, Charles Cros, Ducos de Hauron, etc.

Tous n'employèrent pas le même procédé. Charles Cros se contenta de publier ses idées. Les uns, comme Edmond Becquerel eurent recours au procédé direct, la lumière agissant sur la substance sensible; les autres comme Ducos de Hauron, arrivaient indirectement au but en tirant trois épreuves monochromes rouge, jaune et bleu qu'ils superposaient ensuite.

Edmond Becquerel réussit complètement le problème des images coloriées en faisant agir la lumière sur une lame d'argent dont il avait transformé la surface en sous-chlorure d'une épaisseur convenable, malheureusement il ne put arriver à fixer ces images qui se conservent indéfiniment dans l'obscurité, mais qui s'altèrent à la lumière. Son procédé reposait sur une préparation dont il avait exactement déterminé toutes les conditions. Celui de M. Lippmann est général, car il est basé sur des phénomènes physiques, et les procédés ordinaires de la photographie lui sont applicables.

M. Lippmann ne demande que les conditions suivantes : continuité de la couche sensible ; présence d'une surface réfléchissante adossée à cette couche.

« J'entends, dit-il, par continuité, l'absence de grains : il faut que l'iodure, le bromure d'argent, etc., soient disséminés à l'intérieur d'une lame d'albumine, de gélatine ou d'une autre matière transparente et inerte, d'une manière uniforme et sans former de grains qui soient visibles, même au microscope; s'il y a des grains, il faut qu'ils soient de dimensions négligeables par rapport à la longueur d'onde lumineuse.»

Quand on a une plaque sèche remplissant ces conditions, on la place dans un châssis creux où l'on verse du mercure qui forme une surface réfléchissante, en contact immédiat avec la couche sensible.

On n'a plus alors qu'à employer les procédés ordinaires de la photographie et on obtient une épreuve qui, lorsqu'elle est terminée et séchée, donne les couleurs de l'objet photographié, couleurs inaltérables à la lumière.

Voici l'explication telle que la donne l'auteur :

« La théorie de l'expérience est très simple. La lumière incidente qui forme l'image dans la chambre noire, interfère avec la lumière réfléchie par le mercure. Il se forme, par suite, dans l'intérieur de la couche sensible un système de franges, c'est-à-dire de *maxima* lumineux et de *minima* obscurs. Les *maxima* seuls impressionnent la plaque; à la suite des opérations photographiques, ces *maxima* demeurent marqués par des dépôts d'argent plus ou moins réfléchissants qui occupent leur place. La couche sensible se trouve partagée par ces dépôts en une série de lames minces qui ont pour épaisseur l'intervalle qui séparait deux *maxima*, c'est-à-dire une demi-longueur d'onde de la lumière incidente. Ces lames minces ont donc précisément l'épaisseur nécessaire pour reproduire par réflexion la couleur incidente.

» Les couleurs visibles sur le cliché sont aussi de même nature que celles des bulles de savon. Elles sont seulement plus pures et plus brillantes, du moins quand les opérations photographiques ont donné un dépôt bien réfléchissant. Cela tient à ce qu'il se forme dans l'épaisseur de la couche sensible, un très grand nombre de lames minces superposées, environ 200, si la couche a, par exemple, 1/20 de millimètre. Pour les mêmes raisons, la couleur réfléchie est d'autant plus pure que le nombre des couches réfléchissantes augmente. Ces couches forment, en effet, une sorte de réseau en profondeur, et par la même raison que dans la théorie des réseaux, par réflexion, la pureté des couleurs va en croissant avec le nombre des miroirs élémentaires. »

On voit donc que le procédé de M. Lippmann est entièrement physique, tandis que celui d'Edmond Becquerel était chimique. Quant aux explications données par l'auteur, on les comprendra en se reportant à la théorie physique de la lumière basée sur les ondulations et d'après laquelle la lumière résulterait de l'impression sur notre rétine des ondulations fort rapides de l'éther. Quant aux couleurs, elles seraient déterminées par la rapidité de ces ondulations, car comme toutes les lumières marchent avec la même vitesse, il s'ensuit que les ondulations les plus courtes doivent être plus nombreuses.

Une expérience qui permettra de comprendre les *maxima* lumineux et les *minima* obscurs, est celle de deux ou plusieurs pierres jetées dans l'eau à peu de distance les une des autres. Chacune d'elle détermine des ondes circulaires qui ne tardent pas à arriver au contact des ondes voisines. Or, à ce contact, tantôt les deux ondes concourent à soulever l'eau, c'est-à-dire à amplifier l'onde commune, c'est un *maxima* ; tantôt au contraire les deux ondes concourent à se détruire et il en résulte une immobilité de liquide, c'est un *minima*. Quant aux ondes lumineuses, elles sont infiniment petites, car elles ne s'expriment qu'en millionièmes de millimètres. Ainsi la couleur rouge a des ondulations de 645 millionièmes de millimètres qui font vibrer notre rétine 458,000,000,000,000 de fois par seconde, etc.

Ces expériences d'interférences photographiques sont toutes nouvelles. Le premier qui les a produites sans toutefois en rechercher la belle application que M. Lippmann en a faite, est le professeur Wiener de Strasbourg.

Jusqu'à présent M. Lippmann n'a réussi à photographier que le spectre solaire et il fallait, au début, deux heures de pose. Aujourd'hui ce temps a pu être réduit à trois minutes. Pour photographier une personne, il faudrait environ un quart d'heure. C'est dire qu'il y a encore de grands progrès à réaliser avant d'atteindre ce résultat. Par contre, le principe est établi, l'expérience a prononcé les résultats pratiques ne tarderont pas à se produire avec les perfectionnements.

La découverte de M. Lippmann coïncide avec la terminaison du *Traité encyclopédique de photographie*, de Charles Fabre, (quatre volumes in-8o, Gauthier-Villars, éditeur.) Nous voudrions pouvoir dire ici tout le bien que nous pensons de ce monument élevé à la gloire et au triomphe de la photographie, car on y trouve théoriquement et pratiquement tout ce qui concerne cet art dont les applications sont aujourd'hui si nombreuses.

Aucune science ne peut s'en passer. Les astronomes l'utilisent pour confectionner directement la carte du ciel. La justice l'emploie à la recherche et à la découverte des criminels. La photographie devient, dans beaucoup de procès un témoin irrécusable. Par son secours, on multiplie les épreuves d'un objet rare avec tous ses caractères originaux. Grâce à elle, le voyageur rapporte la preuve de ce qu'il a vu et de ce qu'il raconte. Les vues prises dans les pays qu'il a traversés deviennent des témoins dont la véracité ne saurait être suspectée. Les monuments revivent sous nos yeux ainsi que les types des habitants d'un pays avec sa faune et sa flore. Arrière le proverbe : a beau mentir qui vient de loin.

Les paléographes obtiennent, de la même manière, des copies d'une scrupuleuse exactitude des monuments épigraphiques et des manuscrits, copies sur lesquelles les savants exercent leur sagacité avec le même succès que sur l'original. La médecine l'appelle à son aide pour montrer les positions vicieuses, les déviations, les tumeurs, etc., et faire voir, sur un nouveau cliché les résultats obtenus par le traitement ou l'opération

Sans vouloir énumérer, au-delà de ces quelques exemples, les services si nombreux et si fréquents que peut rendre la photographie, on peut dire que rien de ce qui intéresse le photographe, à un titre quelconque, n'est étranger au *Traité encyclopédique* de photographie de M. Charles Fabre. En l'éditant, M. Gauthier-Villars qui a déjà publié une nombreuse bibliothèque concernant tout ce qui s'applique à la photographie, a rendu un service auquel tous les photographes, artistes, industriels ou amateurs seront très sensibles. Dr TISON.

L'HISTOIRE AU JOUR LE JOUR

4 JUILLET 1830

LE FORT L'EMPEREUR

On sait qu'Alger est situé sur la côte orientale d'un promontoire qui s'avance au N. dans la mer, qui est large d'environ 5 lieues et sur la côte occidentale duquel se trouve Sidi Ferruch, à peu près à la hauteur d'Alger; c'est là que l'expédition française avait débarqué, tournant Alger pour venir, en traversant le promontoire, l'attaquer par terre. Le 19 juin elle avait rencontré dans sa marche 50.000 turcs à Staouéli, les avait battus, avait également triomphé le 24 à Sidi-Kalef, et son avant garde arriva le 29 devant la forteresse du sultan Kalassi ou Fort l'Empereur, située au S.-O. de la ville, dernière et suprême défense d'Alger.

Des batteries furent aussitôt établies, en dépit de plusieurs sorties de l'ennemi, et dès l'aube du 4 juillet elles ouvrirent le feu, pendant qu'en face d'elles une division de la flotte embossée dans la rade d'Alger, opérait une diversion en lançant sur la ville des bombes et des boulets. L'effet de notre artillerie de siège fut terrible ; les 2,000 défenseurs du fort se montrèrent admirables. A travers leurs embrasures élargies par nos boulets on pouvait voir les Turcs prendre la place de leurs blessés, et de leurs morts, se succéder sans relâche, et servir leurs pièces tant qu'elles n'étaient pas démontées ou couvertes de leurs cadavres; mais le fort finit par être écrasé sous nos bombes, et à dix heures son feu s'éteignit.

On allait dès lors commencer le tir en brèche pour préparer l'assaut, lorsqu'une formidable explosion se produisit, faisant écrouler une partie du château, dont elle rejeta les débris sur la ville, tandis qu'une fumée noire montait dans l'air et laissait voir, en se dissipant, la tour principale détruite de fond en comble ; c'étaient les Turcs qui, en se retirant, avaient mis le feu à une mine dans l'espoir d'ensevelir sous les ruines du fort les assiégeants victorieux qui furent seulement, dans leurs tranchées, couverts de poussière et de débris. Une poignée de soldats s'élança par la large brèche que l'explosion avait ouverte, pénétra dans le chaos qu'elle avait fait, un artilleur ôta sa chemise et l'arbora au tronc resté debout d'un datier séculaire, le fort l'Empereur était pris.

Alger l'était du même coup, car le fort dominait la ville et nous la tenions désormais sous la volée de nos pièces, les propres canons du dey qu'on avait retrouvés dans les décombres allaient tonner contre lui. La terreur était dans la ville, cependant le dey voulait encore résister, et les batteries de la ville tiraient toujours sur le fort l'Empereur; il céda toutefois devant le désespoir des habitants, devant le spectacle de ses troupes qui commençaient à l'abandonner pour fuir vers le Maroc, et peut-être aussi devant le danger que courait sa vie, car on envoyait déjà offrir au général de Bourmont de lui apporter sa tête sur un plat; le lendemain à dix heures la capitulation était signée et nos troupes entraient dans Alger; ce repaire de pirates était à jamais détruit; ce que depuis des siècles aucune puissance européenne n'avait réussi à faire, en vingt jours l'armée française l'avait fait.

ETAT-CIVIL — *ROUBAIX*. — *Déclarations de naissances du 4 juillet*. — Marguerite Delattre, rue Perrot, 3. — Raoul Moussy, rue de Mouveaux. — Jeanne Delaby, rue Franklin, 123. — Charles Gravelines, rue de Denain, 106. — *Mariages*.— Auguste Wanters, 27 ans, liseur, à Tourcoing, et Louise Destailleur, 27 ans doubleuse, rue Corneille, 1. — Emile Desrumaux, 23 ans, tisserand, rue Meyerbeer, 48, et Zélie Guillemez, 27 ans, soigneuse, rue du Duc, 6. — Chérie Dewvsme, 49 ans, monteur de chaîne, rue Cugnot, 64, et Alice Provoost, 36 ans, ménagère, rue Cugnot 64. — Charles Marescaux, 22 ans, teinturier, rue Decrême, 73, et Alexandrine Simaer, 23 ans, tisserande, rue Saint Jean, 187. — Henri Boudringhien, 21 ans, marchand de lait, rue de l'Avenir, et Joséphine Nutte, 22 ans, rue Sainte-Thérèse, 29. — Emile Meylemans, 29 ans, cordonnier, rue de la Paix, 119, et Victorine Deblicquy, 25 ans, visiteuse de pièces, rue des Charpentiers, 18. — Camile Parent, 43 ans, tisserand, rue de l'Epidème, 3, et Odile Delonnet, 49 ans, ménagère, rue de Lannoy. — *Déclarations de décès du 4 juillet*. — Adèle Deruyck, 16 mois, rue de la Redoute, 33. — Germaine Nuytens, 15 mois, rue Decrême, 112. — Henri Barbe, 10 mois, rue de Lannoy. — Hélène Denis, 18 mois, rue de Denain. — Auguste Pottier, 54 ans, rue Monge. — Charles Paul, 38 ans, rue des Longues-Haies, 198. — Hippolyte Malfait, 2 jours, rue Franklin.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 4 juillet*. — Martial Buterne, rue Neuve-de-Roubaix. — Albert Duquesne, au Blanc-Seau. — Charles Parmentier, rue de la Blanche-Porte. — Marguerite Scamps, rue d'Anvers. — Marguerite Clayes, rue du Triangle. — Ernestine Maerte, au Blanc-Seau. — Hélène Dhalluin, rue de Gand. — Léon Gyselinck, au Blanc-Seau.

Publications de mariages. — Alfred Dujardin, 26 ans, menuisier, et Joséphine Pouret, sans profession. — Arthur Merckaert, 25 ans, cordonnier, et Marie Deletombe, 22 ans, sans profession. — Charles Haesebaert, 30 ans, garçon boulanger, et Clémence Catry, 24 ans, servante. — Henri Duffremont, 38 ans, menuisier, et Silvie Libbrecht, 42 ans, journalière. — Jules Desmet, 22 ans, tisserand, et Zoé Delcroix, 19 ans, soigneuse — Henri Delehonte, 22 ans, mécanicien, et Marie Mullier, 20 ans, soigneuse. — Léonce Debuire, 28 ans, et Euphrasie Dédrie, 25 ans, journalière. — Jules Desrousseaux, 27 ans, employé d'octroi, et Clémence Gazet, 24 ans, dévideuse. — Jean-Baptiste Volt, 27 ans, lisseur, et Angèle Dewitte, 20 ans, soigneuse. — Alphonse Vandendriessche, 25 ans, tisserand, et Laurence Favorel, 25 ans, bobineuse. — Alfred Lepers, 23 ans, tisserand, et Charlotte Vandeesteele, 19 ans, doubleuse. — Charles Dhalluin, 29 ans, employé, et Maria Mahieu, 27 ans, femme de chambre. — Louis Gilbert, 25 ans, rattacheur, et Marie Lepers, 24 ans, doubleuse. — Auguste Catoire, 24 ans, rattacheur, et Hortense Lefebvre, 23 ans, moulineuse. — Louis Martin, 27 ans, mécanicien, et Gabrielle Dumey, 26 ans, moulineuse. — Emile Beckmon, 25 ans, mouleur, et Florence Vandeputte, 24 ans, peigneuse. — Gustave Scritte, 26 ans, rattacheur, et Marie Nuttens, 24 ans, rattacheuse. — Louis Beuscart, 22 ans, coiffeur, et Pauline Gaillez, 23 ans, doubleuse. — Augustin Herman, 25 ans, rentreur, et Mélanie Pynoy, 30 ans, dévideuse. — Victor Desrousseaux, 35 ans, cordonnier, et Hortense Agache, 43 ans, magasinier.

Désiré Verbeke peintre, et Amélie Dumoneel, couturière. — Adolphe Goormachtigh, 23 ans, tisserand, et Elise Lievin, 23 ans, tisserande. — Louis Lampe, 30 ans, magasinier, et Florence Deyrant, 31 ans, dévideuse. — Fortuné Bonneville, 27 ans, corroyeur et Jeanne Vanwyngene, 34 ans, couturière. — Henri Demaretz, 25 ans, commissionnaire, et Clémence Vandenberghe, 7 ans, sans profession. — Alphonse Dumortier, 26 ans, agent de police, et Hortense Nuyttens, 26 ans, journalière. — Arthur Deudon, 28 ans, mécanicien, et Léonie Ducoulombier, 27 ans, couturière. — Jean Vlemminck, 26 ans, journalier, et Berthe Degryse, 19 ans, couturière.

Mariages. — Henri Castel, 27 ans, tisserand, et Marie Amelinck, 30 ans, soigneuse. — Jules Farvacque, 26 ans, ferblantier et Marie Debosker, 21 ans, dévideuse. — Gustave Loridan, 25 ans, chauffeur, et Hélène Duhamel, 26 ans, soigneuse. — Emile Duhamel, 22 ans, emballeur, et Amélie De Reyser, 23 ans, soigneuse, — Arthur Bulteau, 23 ans, trieur, et Marie Viard, 25 ans, tailleuse. — Jean-Baptiste Castelain, 26 ans, magasinier, et Caroline Dubus, 33 ans, repassense.

Déclarations de décès du 4 juillet. — Pauline Castelain, 27 ans 5 mois, sans profession, rue de la Latte. — Jules Decraene, 19 ans 4 mois, compositeur, rue des Piats. — François Delannoy, 10 mois, rue Jean Legrand.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille HAIMEZ-DESTOMBES qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Mademoiselle Angèle-Suzanne HAIMEZ décédée à Roubaix, le 3 juillet 1891, dans sa dix-septième année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le dimanche 5 courant, à 8 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 5 heures, et aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le lundi 6 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église du Sacré-Cœur à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, chez M. Haimez-Despinoy, Grande-Rue, 243.

Les amis et connaissances de la famille PAUL-BOCK qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Charles PAUL, veuf de Dame Marie ADAM, décédé à Roubaix, le 4 juillet 1891, dans sa 39e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut solennels, qui auront lieu le lundi 6 courant, à 4 heures, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Longues-Haies, cour Watteaux, 198.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Joseph, à Roubaix, le lundi 6 juillet 1891, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame Sophie DECLERCK, décédée à Roubaix, le 2 juin 1891, dans sa 52e année, administrée du Sacrement de l'Extrême-Onction. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Anniversaire sera célébré en l'église de Croix, le mardi 7 juillet 1891, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Pierre-Théodore WANIN, époux de Dame Mathilde MAES, décédé à Croix, le 23 juillet 1890, dans sa 81e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 6 juillet 1891, à 10 heures 1/4, pour le repos de l'âme de Dame Hermance MOYART, veuve de Monsieur Emile-Désiré SCREPEL, décédée à Roubaix, le 3 juillet 1890, à l'âge de 50 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du mois sera célébré en l'église du Très-Saint-Rédempteur, à Roubaix, le lundi 6 juillet 1891, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Emile HANTSON, décédé à Roubaix, le 31 mai 1891, dans sa 22e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église du Saint-Rédempteur, à Roubaix, le lundi 6 juillet 1891, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur François DEBARBIEUX, directeur de la maison des fils Alfred Motte, époux de Dame Uranie PROUVOST, décédé à Roubaix, le 2 juin 1891, dans sa 46e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix, le lundi 6 juillet 1891, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Alexandre FRANÇOIS, époux de Dame Rachel LANCELLE, décédé à Roubaix, le 4 juin 1891, dans sa 25e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église de Croix, le mercredi 8 juillet 1891, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Henri-Louis-Floris DELAPLACE, boulanger, décédé à Croix, le 4 juin 1891, dans sa 36e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix, le lundi 6 juillet 1891, à 8 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Benjamin VANHECKE, décédé accidentellement à Roubaix, le 31 mai 1891, dans sa 31e année. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré au maître-autel de l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 6 juillet 1891, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Alexandre DUFOSSEZ, veuf de Dame Désirée-Constantine BIDON, décédé à Roubaix, le 22 juin 1890, dans sa 77e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise.—Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 6 juillet 1891, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Camille-Caroline GOFFEZ, épouse de M. François CATEL, décédée à Roubaix, le 1er juillet 1890, dans sa 66e année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. Les personnes qui, par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 6 juillet 1891, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-Joseph BOET, menuisier, veuf de Dame Elisa CARDON, décédé à Roubaix, le 18 mai 1891, dans sa 48e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. — Les personnes qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Des Obits de Confréries seront célébrés en l'église Saint-Martin, à Roubaix, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Adèle-Joseph JOVENELLE, décédée à Roubaix, le 29 juin 1891, dans sa 63e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Mardi 7 juillet à 7 h., obit de la Confrérie de la Sainte Trinité; mercredi 7 juillet, à 7 h., obit de la Confrérie du SacreCœur; mercredi 8 juillet, à 7 h. 1/2, obit de la Confrérie des Fidèles Trépassés; vendredi 10 juillet à 7 h., obit de la Confrérie du Saint-Sacrement; vendredi 10 juillet, à 7 h. 1/2, obit de la Confrérie du Rosaire. — Les personnes qui, par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 4 juillet. — Nos fonds sont un peu plus calmes plutôt lourds, mais la cause de cette faiblesse est due surtout à la mauvaise tenue des fonds étrangers. On prétend que la Russie va prochainement retirer un million de livres sterling du marché anglais.

Les baissiers profitent évidemment de ce moment de peu d'activité des transactions.

Le 3 0/0 est à 94.92 1/2 le nouveau fait 93.85. Les actions de nos grands établissements de crédit restent assez bien tenues. Le Foncier est à 1273.75. La Banque de Paris fait 802.50 et le Crédit Lyonnais 791.50.

Les fonds étrangers sont faibles. L'Italien, à la veille du détachement du coupon n'est pas à son cours. Nouveau recul important du Portugais.

En Banque, l'Alpine est à 197.50. La part Paris-Caracas fait 122.50.

Les garanties d'avenir qu'offre la mise d'or d'Electra sont aujourd'hui connues du public. Les maisons les plus importantes s'intéressent à cette affaire dont les conditions sont mises en lumière avec la dernière évidence dans la brochure que nous adressons gratuitement à tous ceux qui nous la demandent et qui contient l'étude approfondie de l'affaire.

DE LAVIGERIE, 28, place Vendôme.

REVUE FINANCIERE

Paris, 4 juillet. — La bourse est calme, malgré les perspectives brillantes que nous découvre l'excellente situation monétaire de l'Europe ; il convient donc avec une certaine mesure de tenir compte des besoins de l'échéance d'automne.

Le 3 0/0 est à 94.94. le nouveau fait 94.90.

Le Crédit foncier est bien tenu et son bilan au 31 mai fait ressortir à 2.021.549 francs les bénéfices du mois.

La Banque d'Escompte est à 475. L'assemblée du 27 juin a voté la réduction du capital.

La Banque de Paris est très ferme à 802,50, le déport a été très modéré.

Le Crédit lyonnais est à 797.50 avec une augmentation continue dans le chiffre de ses affaires.

La Société générale s'achemine vers le pair. Le crédit Mobilier est stationnaire, il devra rapidement regagner le coupon qui se détache lundi.

La Banque des Pays autrichiens est à 465 sans raisons.

Nos grands chemins restent fermes, les obligations des chemins économiques sont loin d'être à leurs cours.

L'italien fait 93,60. Coupon détaché lundi, c'est un revenu de 4,80 0/0. Le budget sera facilement équilibré.

Les autres fonds sont toujours un peu discutés surtout l'extérieure et le Portugais.

En Banque l'Alpine est à 197.50.

La part Paris-Caracas est à 122 fr. Nos espérances sont dépassées. En effet le prix de la viande de boucherie a augmenté dans des proportions véritablement extraordinaires et la rigueur de l'hiver jointe aux terribles orages qui ravagent constamment nos contrées, n'est pas faite pour apporter une diminution dans le prix du bétail. La Paris-Caracas en profitera.

La part du Crédit provincial bouge peu, mais ce titre est à surveiller en vue d'une reprise très prochaine.

L'obligation Porto Rico ne tardera pas à regagner son coupon. L'obligation Linarès à Alméria a des négociations suivies.

A mesure que nous approchons de la clôture de la souscription le mouvement d'opinion qui attire les capitalistes vers l'Electra s'accentue. On a pu voir une disproportion entre le prix actuel du titre qui est de 50 fr. et le magnifique avenir que nous avons fait entrevoir, mais la vulgarisation des éléments de l'affaire a triomphé de cette idée.

L'étude de l'affaire indique avec la dernière évidence que chaque part d'Electra doit dans un avenir très prochain rapporter un revenu de plus de 150 fr. par an. La publication intégrale du dossier en est la démonstration éclatante. Il peut paraître excessif d'affirmer qu'un titre coté aujourd'hui 50 fr vaudra vraisemblablement plus de 500 fr. dans un an; c'est méconnaître l'histoire des mines d'or dont quelques-unes ont *plusieurs fois centuplé* la valeur primitive de leurs titres.

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris.

Sommaire du numéro du 4 juillet 1891. Gravures : La mobilisation de la flotte donne un nouvel intérêt à la série de gravures que publie mensuellement le *Monde Illustré* : La vie à bord, par le peintre de marine Léon Couturier. Le numéro de cette semaine contient : *Le fourbissage, le canon revolver* et le *Carre des officiers*, tout cela exécuté d'après nature.

La *Season* à Londres donne prétexte à une véritable étude de maître, par Paul Renouard, gravée par Clément Boulanger, représentant : *Les Enfants au Théâtre* de Drury-Lane.

A propos de la grève des boulangers, le journal publie le beau tableau de Mme Demont-Breton, *Le pain*. Le portrait de M. *Georges Ville*, accompagne un important article de M. Emile Gautier sur le champ d'expériences de Vincennes.— Le portrait de Balmacéda vient à propos du grand procès des navires chiliens.

Enfin la statue de Houdon, inaugurée à Versailles, la suite de l'Exposition de Moscou et plusieurs gravures sur *la mode* en juillet, complètent cet artistique numéro dont le *Roman* est illustré par Tofani.

Le texte de ce numéro n'est pas moins intéressant.

Sans compter l'article : *Nos gravures, le Courrier de Paris* par Pierre Véron, suite du *Salon* par Olivier Merson, *Silhouette centenaire* par Le Nôtre, *A travers la Science* par Emile Gautier, Nouvelle de famille dans le corps du journal; roman de mœurs : *Serge*, par Abel Hermant, en supplément détaché.— Colonne des *Echecs* par Rosenthal, *Récréations de la Famille*, problèmes de jeu de *Dames*, *Rébus*, etc., etc.

Tels sont les éléments qui permettent au lecteur d'être informé, instruit et récréé à la fois.

Le numéro . 50 centimes.

L'Univers illustré du 4 juillet publie une splendide reproduction en double page du tableau de G. Rochegrosse : la « Fin de Babylone ». Dans ce même numéro, on trouve le commencement de l'un des plus délicieux chefs-d'œuvre d'Octave Feuillet ; la *Petite Comtesse*, illustré par J. Monge.

Revue des Deux Mondes. — *Livraison du 1er juillet 1891.* — I. L'art et la nature, première partie. L'œuvre d'art et le plaisir esthétique, par M. Victor Cherbuliez, de l'Académie française ; II. Amour de jeune fille, première partie, par Mme Pauline Caro ; III. Les bills Mac-Kinley, par M. A. Moireau ; IV. La guerre d'Espagne. Fragments des mémoires du colonel Vigo-Roussillon, première partie ; V. Le crédit agricole. Ses nouvelles formules, par M. Henri Baudrillart, de l'Institut de France ; VI. Les salons de 1891. III. Le salon du Champ de Mars, par M. George Lafenestre ; VII. Revue littéraire. Les mémoires d'un homme heureux, par M. F. Brunetière ; VIII. Revue musicale. *Le Rêve* à l'Opéra-Comique, par M. Camille Bellaigue ; IX. Chronique de la quinzaine, histoire politique et littéraire ; X. Le mouvement financier de la quinzaine ; XI. Bulletin bibliographique.

La table de la *Revue*, de 1874 à 1886, est mise en vente au prix de 2 fr. pour Paris, 2 fr. 25 pour la province, 2 fr. 50 pour l'étranger, port compris. La table, de 1831 à 1874, est livrée au prix de 3 fr. pour Paris, 3 fr. 75 pour la province et l'étranger.

Ceux de nos souscripteurs dont l'abonnement expire avec la livraison du 1er juillet 1891 sont priés de le renouveler pour n'éprouver aucun retard dans l'envoi de la *Revue*.

Toute traduction ou reproduction des travaux de la *Revue des Deux Mondes* est interdite dans les publications périodiques de la France et de l'étranger.

Journal de la Jeunesse. — Sommaire de la 970e livraison (4 juillet 1891). Texte : Une poursuite, par Mme de Nanteuil. — Les arguments de Suzanne, par Henri Fayel. — Les Jumeaux de la Bouzaraque, par H. Meyer. — L'usage de la langue française, par F. Gallus. — Le théâtre de l'histoire, par Frédéric Dillaye. — Chaque numéro, 40 centimes.

Illustrations de Tofani et E. Zier.

Abonnements : Un an, 20 francs. — Six mois, 10 francs.

Bureaux à la librairie Hachette et Cie, 79, boulevard Saint-Germain, Paris.

PLAGE de Dunkerque-Rosendaël

TÉLÉPHONE **CASINO-HOTEL** TÉLÉPHONE

SITUÉ SUR LA DIGUE (au bord de la Mer)

Le plus vaste établissement de la Plage

Table d'hôte à 12 heures, 3 fr.; Id à 7 heures, 4 fr. Prix de pension, 7 fr. 50. Chambres depuis 3 fr. — *Restaurant à la carte.* — *Café-Terrasse.* — Direction : GROROD frères.

N. B. — Les billets de Bains de Mer valables du Vendredi au Mardi, sont délivrés à toutes les gares du réseau de la Compagnie du Nord. 27086–54402

UN DEMI SIÈCLE DE SUCCÈS
Le Seul Véritable ALCOOL DE MENTHE c'est
l'Alcool de MENTHE de **RICQLÈS**
Recommandé contre les moindres malaises
Boisson hygiénique et rafraîchissante
Préservatif contre les Epidémies.
Eau de toilette et dentifrice très appréciés.
Fabr. à Lyon. Maison à Paris, 41, rue Richer.
Exiger le nom DE RICQLÈS sur les flacons.
2709–54403

MÉDECINE *Maladies* de la *Gorge* de *Voix* et de la *Bouche*, effets pernicieux causés par le traitement *mercuriel* et le *tabac*. — Faites usage des **Pastilles de Dethan**, au sel de Berthollet. La boîte, **2 fr. 50.**

Maladies de l'*estomac* et des *intestins*, *digestions pénibles*, *manque d'appétit*, *aigreurs*, *renvois*, *vomissments*, *diarrhée*, *coliques*, etc. — Faire usage des **Pastilles** et des **Poudres de Paterson**, au bismuth et magnésie. Pastilles : **2 fr. 50**; Poudre : **5 fr.**

Appauvrissement du sang, faiblesse de tempérament, manque d'appétit, fièvres, maladies nerveuses. — Faites usage du **Vin de Bellini** au quinquina et colombo, *fortifiant*, *digestif*, *fébrifuge* et *anti-nerveux*, il est recommandé aux *enfants*, aux *femmes délicates* et aux *personnes affaiblies par l'âge*, la *maladie* ou les *fatigues de toute nature*. La bouteille **4 fr.**

DETHAN, pharm., 23, rue Baudin, Paris, et à dans les principales pharm. de France. 1888

AVIS AUX FABRICANTS

La librairie du *Journal de Roubaix*, préoccupée des plaintes formulées par le commerce, sur l'emballage défectueux de beaucoup de produits de la fabrique de Roubaix, a joint, à son commerce de papeterie de bureaux, un rayon spécial de vente des

PAPIERS D'EMBALLAGE

Ses relations directes avec les fabriques les plus renommées, lui permettront d'avoir constamment à la disposition de sa clientèle, les différentes sortes en usage sur la place à des prix qui, eu égard à la qualité de la marchandise, défient toute concurrence.

Avantages spéciaux pour fortes commandes en terme de livraison.

AVIS
CHANGEMENT DE DOMICILE
LES BUREAUX
de **M. G. VASSEUR**, architecte, métreur, vérificateur
actuellement rue Newcommen, 10, à l'Epeule, Roubaix, seront transférés, à partir du 10 juillet prochain.
RUE DE L'INDUSTRIE, 89
(près la rue d'Isly). 27177–54591

GOFFIN et GABEREL
48, Rue de l'Epeule, Roubaix
ENTREPRISE GÉNÉRALE DE BATIMENTS
MAÇONNERIE, DALLAGES, CITERNAGES
PIERRES & MARBRES
SIMILI PIERRE, PLAFONNAGE

COFFRES-FORTS CANIVET
J. DOUTRELONG Sr
50 et 52, rue des Fossés-Neufs, près l'Esplanade
LILLE 23795

ADRESSES COMMERCIALES
de Roubaix-Tourcoing
MERCERIE, LINGERIE, CHAPELLERIE ET DIVERS

Le « JOURNAL DE ROUBAIX » publie régulièrement, dans sa grande et dans sa petite édition, les adresses des principaux fournisseurs d'articles de mercerie, lingerie, chapellerie, etc.

Glaces et miroiterie en gros. Encadrements. Vitrerie, peinture. — Assurances contre le bris des glaces. — **Paul HONORÉ**, rue des Fabricants, 28.

BILAN DE LA BANQUE DE FRANCE

Situation hebdomadaire du 2 Juillet

ACTIF

Encaisse de la Banque		2.611.239.407 03
Effets échus hier à recevoir		569 446 41
Portefeuille de Paris Effets sur Paris		243.396.257 30
— Effets sur l'étranger		....
Portefeuille des succurs. : Effets sur place		415 534.324 ..
Avances sur lingots et monnaies à Paris		10.145.600 ..
— — — succursales		1.213.000 ..
Avances sur titres à Paris		133 544.755 23
— succursales		156 480 846 ..
Avances à l'Etat		140.000.000 ..
Rentes de la réserve :		
Loi du 17 mai 1834	(a)	10.000.000 ..
Ex-Banques des départements	(b)	2.980.750 14
Rentes disponibles		99 709.175 22
Rentes immobilisées	(c)	100.000.000 ..
Hôtel et mobilier de la Banque	(d)	4.000.000 ..
Immeubles des succursales		9.365.807 ..
Dépenses d'administration		293.127 57
Emploi de la réserve spéciale	(e)	8.907.444 16
Divers		164.930.991 76
		4.113.980.981 82

PASSIF

Capital de la Banque		182.500.000 ..
Bénéfice en addition au capital		8.002.313 54
Réserves immobilières :		
Loi du 17 mai 1834	(a)	10.000.000 ..
Ex-banques départementales	(b)	2.980 750 14
Loi du 9 juin 1857	(c)	9.125.000 ..
Réserves immobilières	(d)	4.000.000 ..
Réserve spéciale	(e)	9.907.444 16
Billets au porteur en circulation		3.077.631.320 ..
Arrérages de valeurs transfér. ou déposées		10 930.186 04
Billets à ordre et récépissés		42.824.311 31
Comptes-courants du Trésor		192.253 765 63
Comptes-courants de Paris		436 351.428 26
— des succursales		65.938.741 ..
Dividendes à payer		14.276.314 70
Effets non disponibles		....
Escomptes et intérêts divers		862.918 73
Réescompte du dernier semestre		1.357.644 66
Divers		45.043.929 65
		4.113.980.981 82

Décomposition de l'encaisse au 2 Juillet

Or	1.337.197 903 69
Argent	1.274 041 503 34
	2.611.239 407 03

Le directeur-gérant ALFRED REBOUX.

Imp. Alfred REBOUX, 17 rue Neuve, Roubaix.